

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°2023.00053

STADE GEOFFROY-GUICHARD – MISE EN PLACE D’UNE TARIFICATION DES PRESTATIONS TECHNIQUES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 63
Nombre de pouvoirs : 35
Nombre de voix : 98

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Audrey BERTHEAS, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Olivier LONGEON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 14 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230202-D20230005310

Date de mise en ligne : 14 février 2023

Mme Corinne SERVANTON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Christel PFISTER donne pouvoir à M. Ali RASFI,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à Mme Audrey BERTHEAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Christophe CHALAND,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Daniel GRAMPFORT, M. Christian JOUVE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOQC,
Mme Brigitte MASSON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

STADE GEOFFROY-GUICHARD – MISE EN PLACE D’UNE TARIFICATION DES PRESTATIONS TECHNIQUES

La présente délibération a pour vocation de proposer la mise en place d’une tarification pour les prestations techniques du stade Geoffroy Guichard. En effet, il apparaît opportun de mettre en œuvre une tarification afin de compenser les différents frais et coûts qui incombent à la Métropole pour l’entretien du stade Geoffroy-Guichard.

Tout d’abord, le stade Geoffroy-Guichard accueille les rencontres du club de l’ASSE. Une convention de mise à disposition est mise en œuvre auprès du club afin de structurer et fixer les modalités d’utilisation du stade par le Club.

L’actuelle convention d’occupation du stade Geoffroy-Guichard a été mise en place avec le club de l’ASSE au 1^{er} juillet 2018. Suite à la relégation du club en Ligue 2 à l’issue de la saison 2021/2022, un avenant n°2 à la convention a été pris et la redevance due par le club a été réajustée à la baisse.

Ensuite, Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Le stade Geoffroy-Guichard accueillera donc prochainement des matchs de ces deux grandes compétitions (4 matchs de la RWC 2023 et 6 matchs de foot pour les JOP2024).

Dans la perspective de ces événements et afin de garantir un accueil de qualité pour les spectateurs et répondre aux différents cahiers des charges, des travaux au sein du stade doivent être opérés d’ici 2023 et 2024 avec notamment la réfection de l’éclairage LED, de la sonorisation, des écrans géants, du système informatique, de la pelouse, etc.

Enfin, l’utilisation du stade en dehors des compétitions sportives est également souvent sollicitée par des entreprises, acteurs, structures qui souhaitent organiser des événements au sein du stade Geoffroy-Guichard (réunions, assemblées générales, activités sportives autres que le football).

La mise à disposition de prestations techniques est alors souvent demandée : éclairage tribune, éclairage aire de jeux, utilisation des écrans géants, sonorisation ainsi que la présence de personnel de Saint-Etienne Métropole.

Ces différentes prestations techniques ne sont pas tarifées actuellement. Néanmoins au vu des éléments indiqués ci-dessus et des coûts que la Métropole doit assumer, la mise en place d’une tarification paraît nécessaire. Ces tarifs seraient applicables à compter du 1^{er} mars 2023.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la grille tarifaire du Stade Geoffroy-Guichard et sa mise en œuvre au 1^{er} mars 2023 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces mesures décrites ci-dessus ;**
- **les recettes correspondantes seront inscrites sur les imputations budgétaires suivantes : SPOR/LOCST/Chap 75.**

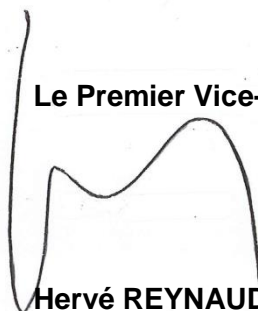
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD

TARIFICATION PRESTATIONS TECHNIQUES STADE GEOFFROY GUICHARD

Forfait Mise à disposition d'éléments techniques		Tarif proposé
Eclairage tribune (2h)		2 000,00
Eclairage Aire de jeu (2h)	300 lux	1 000,00
	1000 lux	3 000,00
	2000 lux	10 000,00
Show scénographique éclairage + écrans géants (prix pour 1 show durée 5 à 10 min) hors opérateurs spécifiques, personnel SEM et production des contenus		5 000,00
Ecran Géant - 2 écrans (hors opérateur) - demi journée		3 000,00
Aire de jeu exclusivement (sous réserve de validation technique) < 30 min		30 000,00
Mise à disposition de tribunes (hors coût de nettoyage et sécurité) pour une demi-journée		5 000,00
Utilisation Sonorisation Stade (2h) (hors opérateur)		3 000,00
Apport puissance Parvis Sud du Stade par jour		10 000,00
Présence personnel SEM (cout /h) en sus des couts précédents	Jours ouvrés - tarif majoré 25% en horaires de nuit	30,00
	Jours Fériés & Dimanche - tarif majoré 25% en horaire de nuit	50,00
Tournage (1/2 journée) hors accès pelouse et hors retransmissions rencontres sportives. Sous réserve validation technique, contenu et usage des images		3 000,00
Mise à disposition du stade pour une compétition sportive (hors club résident via convention & hors événements sportifs internationaux) - sous réserve de validation technique		80 000 € + part variable 5 % sur l'intégralité des recettes